

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension tiendra une séance extraordinaire **le 10 février 2022, à 9 h**, en visioconférence, en cohérence avec les mesures de prévention de la propagation de la COVID-19. Après la fin de la séance extraordinaire, les citoyennes et les citoyens pourront voir la séance en différé, à partir d'un lien qui sera partagé sur cette page : https://www.youtube.com/playlist?list=PLTCuXtmZ_Ew4hp3EhLsvhViDDog5ouoj4

Les citoyennes et les citoyens pourront transmettre leurs questions (seulement trois questions par sujet seront acceptées) **jusqu'à 16 h 30, le mercredi 9 février 2022**, à l'aide du formulaire en ligne. Seules les questions envoyées pendant cette plage horaire sur la [page du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension](#) seront traitées.

Fait à Montréal, le 9 février 2022

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers